



Communiqué

La « réunion » entre Electrabel et les organisateurs de la chaîne humaine.

www.findunucleaire.be
info@findunucleaire.be
+32.(0)4.277.06.61

Fin du nucléaire asbl
Rue de la Charrette 141, 4130 Tilff

Le 11 octobre 2017

Ce dimanche 8 octobre 2017, une entrevue entre l'opérateur de la centrale atomique de Tihange(1), et les organisateurs de la chaîne humaine du 25 juin(2) a eu lieu sur le site de Tihange, à l'initiative du premier.

Quelles sont les réponses fournies aux interrogations et demandes des organisateurs de la chaîne ?

Tout d'abord, l'opérateur refuse de divulguer les données et documents techniques qui ont servi en interne à justifier le redémarrage des réacteurs fissurés, T2 (Tihange 2) et D3 (Doel 3), afin que les experts indépendants contactés par les organisateurs puissent les analyser. Ceux-ci sont toutefois invités à venir les consulter sur le site de Tihange moyennant la signature préalable d'un accord de confidentialité qui les empêcherait de révéler leur contenu...

À la question de la date de la fermeture des réacteurs fissurés, l'opérateur se réfugie derrière la loi de la sortie du nucléaire, soit la fermeture en juin 2023 (T2) et en octobre 2022 (D2), sans état d'âme par rapport à toutes les incertitudes qui pèsent sur la sûreté des cuves de ces réacteurs et sans considération pour les citoyens qui ont massivement manifesté le 25 juin. De plus, il laisse entendre que la fermeture pourrait même avoir lieu plus tard si une nouvelle loi l'autorisait à en prolonger le fonctionnement.

Ensuite la question de la responsabilité civile de l'opérateur en cas d'accident est soulevée. Celle-ci est limitée par la Convention de Paris de 1960 et d'autres lois et accords subséquents pour s'élever actuellement à un maximum d'1,2 milliard d'euros(3). Or un accident grave pourrait entraîner un coût de 1.400 milliards d'euros selon une étude française et de plus de 5.000 milliards d'euros selon deux études allemandes distinctes. Bien entendu, aucune assurance ne veut couvrir le risque nucléaire. La question est donc, si l'opérateur Engie-Electrabel est si confiant dans la sûreté de ses deux réacteurs, pourquoi ne s'engage-t-il pas à couvrir le risque d'accident lié à cette activité, sinon entièrement, au moins dans les limites de ses avoirs ? Ici encore, l'opérateur se retranche derrière la loi.

Comme nous nous y attendions, cette réunion n'a rien apporté sinon la confirmation d'un mode de fonctionnement caractéristique de notre société : les citoyens et militants se heurtent à la technocratie, avec sa langue de bois, sa double pensée, son arrogance et son mépris pour les « non-experts ». Nos arguments se fondent sur des études techniques mais ils sont aussi politiques, moraux et philosophiques, les leurs sont d'ordre purement bureaucratique et économique dans le sens de la recherche du profit maximum. De façon générale, les pouvoirs industriel, financier et politique s'entendent pour confisquer le débat, sans aucun respect du citoyen. Cela pose une question cruciale : comment retrouver notre souveraineté politique et notre pouvoir de décision dans une société où l'autorité est détenue par quelques uns ? En matière de nucléaire, un premier pas serait que tous les citoyens conscients du risque et de l'impasse du nucléaire s'unissent pour faire bouger les lignes : rejoignez *Fin du nucléaire*, à ce jour la seule association en Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'objet social principal s'inscrit dans l'arrêt du nucléaire.

Contact : *Bouli Lanners, 0475.50.49.42*
Francis Leboutte, 04.277.06.61

(1) Electrabel (filiale du groupe français Engie), représenté par six de ses dirigeants et cadres supérieurs.

(2) Une personne pour chacune des associations organisatrices, c'est-à-dire [Aktionsbündnis gegen Atomenergie Aachen](#) (pour l'Allemagne), [Wise](#) (Pays-Bas), [11maart-beweging](#) (Flandre) et [Fin du nucléaire ASBL](#) (Fédération Wallonie-Bruxelles), plus un permanent de Greenpeace.

(3) Soit beaucoup moins que le chiffre d'affaire annuel d'Engie et, parfois, moins que son bénéfice annuel. Cette limitation constitue une subvention unique en son genre, ce qui permet de penser que l'industrie nucléaire est illégitime.